

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 20 JUIN 2016

Décisions:

Le Conseil communal décide :

- d'adopter la gestion de la commune pour l'exercice 2015
- d'en donner décharge à la Municipalité

- d'approuver les comptes de l'année 2015 tels qu'ils ont été présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité

- d'adopter le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau
- de mettre en vigueur le nouveau règlement et d'abroger l'ancien dès l'approbation du premier par la cheffe du département concerné

- d'accorder à la municipalité un crédit d'investissement de CHF73'000.- pour les frais induits par les travaux de déplacement de la canalisation EP et des conduites EC/EU sur la parcelle 114 propriété de la Fondation Chante Bise et du Plan de quartier du Record es Vez

- de ratifier les travaux de déplacement de la conduite d'adduction sur la parcelle 224 de la commune de Cugy et d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de CHF 33'400.-

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux échanges de terrains liés à la renaturation du ruisseau Pré-Lebaz/Maupraz
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat de la parcelle no 256 d'une surface de 1'564 m2 au prix de CHF 7'038.- soit CHF 4.50/m2

- d'autoriser la dépense extrabudgétaire de Fr. 32'600.- pour l'entretien du Château

- D'adopter la modification des statuts de l'ASICE
- De fixer leur entrée en vigueur dès approbation par les instances cantonales.

Ainsi délibéré en séance du lundi 20 juin 2016.

La Présidente
AS Hamoir
Anne-Sophie Hamoir

La Secrétaire
APLOT
Alexandra Plot

